

## Droits concernant le licenciement économique

Par rizou, le 21/12/2008 à 02:09

bonjour,

Je viens d'être licenciée pour motif économique aprés une cessation de paiement de 3 mois le tribunal de grande instance a nommé un mandataire, je dois passer un entretient préalable le 29 Décembre.

J'aimerais savoir quels sont mes droits, quelles peuvent être mes revandication? En effet durant ces 3 mois sans salaires je me suis retrouvées endétée chez mon bailleur, chez EDF....sans compter : découvert, aggios, frais de rejets, puis-je réclamer des dômmages et intérêts? Si oui a quel auteur?

Merci de bien vouloir répondre a mes questions et d'ajouter un complément d'informations auquelles je n'aurais pas pensée.

MERCI.

Par Visiteur, le 21/12/2008 à 10:10

bonjour,

[fluo]Je viens d'être licenciée pour motif économique aprés une cessation de paiement de 3 mois le tribunal de grande instance a nommé un mandataire, je dois passer un entretient

préalable le 29 Décembre.[/fluo]

comment pouvez vous être licenciée alors que votre entretien est le 29 décembre .

pourquoi avoir attendu 3 mois sans salaire? avec qui est l'entretien? le mandataire?

## Par rizou, le 22/12/2008 à 00:41

bonjour,

merci d'avoir répondu

je vais essayer d'être plus claire,

L'entreprise ou je travaillai est passée en liquidation judiciaire le 19 Décembre 2008 suite a une fermeture prononcée aprés un contrôle d'hygièene suivi le soir mêmed'un incendie criminel (comme par hasard). Le 29 Décembre j'ai rendez-vous avec un mandataire nommée par le tribunal de grande instance pour procéder au licenciement économique. Et si je n'ai pas eu de salaire durant 3 mois c'est parce que mon employeur me fesait tourner en bourique et reporter toujours nos salaire au lendemain et cela a durée 3 mois.

il est vrai que je n'y comprend pas grand chose avec tous ses termes juridique donc soyez indulgent si je me trompe parfois...lol...

merci

Par Visiteur, le 22/12/2008 à 09:18

bonjour rizou...

désolée mais je suis indulgente en temps normal...

Par rizou, le 22/12/2008 à 19:26

bonjour,

donc pesonne peux me renseigner?

Par rizou, le 27/12/2008 à 12:05

que veux tu dire par indulgente?